

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ségrégation à l'École est un poison pour la République, Il faut une loi pour la faire cesser !

A la FCPE, nous, parents d'élèves, luttons pour la défense de l'Ecole publique et laïque ainsi que pour l'égalité des chances.

A Toulouse, notre fédération départementale, la FCPE 31, suit et accompagne le Plan Mixité initié par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne depuis maintenant plus de 6 ans. C'est une initiative ambitieuse, exemplaire et malheureusement rare : une volonté politique de lutter contre les déterminismes sociaux et la ségrégation à l'école, un fléau reconnu de tous. Les résultats observés sont probants : les compositions des collèges publics se sont nettement harmonisées. Mais ce que nous disent également les chiffres aujourd'hui, c'est qu'en réaction, la fuite vers les collèges privés des familles les plus favorisées n'a jamais été aussi forte.

La gêne de notre nouvelle ministre de l'Education Nationale Mme Oudéa-Castéra est en ce sens révélatrice : le séparatisme social dont relèvent ses choix familiaux est embarrassant quand le chef de l'Etat prône en même temps le réarmement civique et l'attachement de tous à une même Nation et à ses valeurs républicaines. En effet, qu'advient-il des principes constitutionnels d'égalité et de fraternité quand on chantera, certes la Marseillaise et en uniforme, mais dans des écoles où riches et pauvres seront complètement séparés ?

L'expérience locale à Toulouse prouve une chose : la ségrégation à l'école n'est pas une fatalité. Les collectivités peuvent agir sur la sectorisation avec obtention de résultats, comme en Haute-Garonne. Il faut maintenant qu'elles y soient poussées par la Loi. Cette loi devrait également encadrer les établissements privés : il n'est plus acceptable de subventionner la fuite des plus aisés vers le privé et la ségrégation ainsi créée, ou alors reconnaissons en cela une forme d'apartheid toléré et financé par l'Etat. Les établissements privés qui sont financés par des fonds publics doivent obéir à certaines règles. Rappelons notamment qu'ils n'ont pas le droit de discriminer à l'entrée. Le plus simple et efficace pour empêcher le contournement de cette interdiction serait de donner la main à l'Etat financeur en matière d'affectation des élèves. L'Etat serait alors garant d'une répartition harmonieuse des usagers entre les écoles publiques et les écoles privées sous contrat. Cela devrait être une des conditions du contrat d'association.

Le vivre-ensemble à l'école se dégrade avec toutes ses conséquences : tensions autour de la laïcité, déconnexions totales d'élites qui ont grandi dans l'entre-soi, pauvreté linguistique dans certains lieux, émeutes sur les territoires abandonnés par la République et difficultés à y recruter des enseignants...

Il est temps de réagir : Nous appelons nos députés et sénateurs de tous bords à s'atteler à la rédaction d'un texte législatif déclinant l'objectif de mixité apparu en 2013 dans le Code de l'éducation, mais jamais mis en application. Nous comprenons la gêne qui sera probablement occasionnée chez beaucoup de nos parlementaires par les choix de scolarisation de leurs propres enfants dans des établissements souvent très favorisés. Nous formulons néanmoins le souhait que cela n'entrave pas leur volonté de mettre en place un système juste où les parents n'auront plus, comme eux, à trancher entre intérêt particulier et intérêt collectif. L'objectif ultime de la politique n'est-il pas d'essayer de réconcilier les deux ?

S'ils ne le font pas pour des raisons civiques de vivre-ensemble et de valeurs républicaines, ils devraient au moins le faire dans un souci d'efficacité du service public d'éducation : les établissements ghettoïsés et fuis de tous, parents comme professeurs, ont des résultats dramatiques et coûtent cher à la Nation, à court comme à long terme, au sens propre comme au figuré.

Il est urgent d'agir et donc de légiférer. Nous ferons prochainement un appel national et des propositions en ce sens. En attendant, vous pouvez lire notre dernière analyse avec des chiffres éclairants en matière de ségrégation scolaire à Toulouse, dans le cadre de [notre déclaration au dernier CDEN 2nd degré](#). N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus de détails.

Contact presse FCPE 31 :
:05.34.40.57.70
contact@fcpe31.org

www.fcpe31.org

